

## TABLE DES MATIÈRES

<i>À propos de l'auteure</i> . . . . .	IX
<i>Préface</i> . . . . .	XI
<i>Note de l'éditeur</i> . . . . .	XVII

### PARTIE I : QUÉBEC

○ Code des professions (RLRQ, c. C-26) . . . . .	3
○ Code de déontologie des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 6) . . . . .	223
○ Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) . . . . .	241
■ Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 2.1) . . . . .	255
■ Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 3) . . . . .	261
■ Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 4) . . . . .	265
■ Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 5) . . . . .	281
■ Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (RLRQ, c. I-9, r. 7.1) . . . . .	289

## TABLE OF CONTENTS

<i>About the Author</i> . . . . .	IX
<i>Preface</i> . . . . .	XI
<i>Publisher's Note</i> . . . . .	XVII

### PART I: QUEBEC

○ Professional Code (CQLR, c. C-26) . . . . .	3
○ Code of ethics of engineers (CQLR, c. I-9, r. 6) . . . . .	223
○ Engineers Act (CQLR, c. I-9) . . . . .	241
■ Regulation respecting professional liability insurance of members of the Order of Engineers of Québec (RLRQ, c. I-9, r. 2.1) . . . . .	255
■ Regulation respecting legal authorizations to practice the profession of engineer outside Québec that give rise to a permit of the Order of Engineers of Québec (RLRQ, c. I-9, r. 3) . . . . .	261
■ Regulation respecting other terms and conditions for the issuance of permits by the Order of Engineers of Québec (CQLR, c. I-9, r. 4) . . . . .	265
■ Regulation respecting the cessation of practice of a member of the Order of Engineers of Québec (CQLR, c. I-9, r. 5) . . . . .	281
■ Regulation respecting the issuance of a permit of the Order of Engineers of Québec to give effect to the arrangement concluded by the Order in virtue of the Understanding between Québec and France in respect of mutual recognition of professional qualifications (RLRQ, c. I-9, r. 7.1) . . . . .	289

Table of contents

■ Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9) . . . . .	325	■ Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9) . . . . .	325
■ Règlement sur l’inspection professionnelle des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9.1) . . . . .	331	■ Règlement sur l’inspection professionnelle des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9.1) . . . . .	331
■ Règlement sur les normes d’équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d’un permis de l’Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 10.1) . . . . .	337	■ Règlement sur les normes d’équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d’un permis de l’Ordre des ingénieurs du Québec (RLRQ, c. I-9, r. 10.1) . . . . .	337
■ Règlement sur la procédure de conciliation et d’arbitrage des comptes des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 11) . . . . .	343	■ Regulation respecting the procedure for conciliation and arbitration of accounts of engineers (CQLR, c. I-9, r. 11) . . . . .	343
■ Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 12.1) . . . . .	355	■ Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 12.1) . . . . .	355
■ Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 13) . . . . .	357	■ Regulation respecting the keeping of records and consulting offices by engineers (CQLR, c. I-9, r. 13) . . . . .	357
○ Loi sur les ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10) . . . . .	365	○ Forest Engineers Act (CQLR, c. I-10) . . . . .	365
■ Règlement sur l’activité de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers portant sur la mise à jour du régime forestier (RLRQ, c. I-10, r. 1) . . . . .	369	■ Règlement sur l’activité de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers portant sur la mise à jour du régime forestier (RLRQ, c. I-10, r. 1) . . . . .	369
■ Règlement sur l’assurance responsabilité professionnelle de l’Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 3) . . . . .	375	■ Règlement sur l’assurance responsabilité professionnelle de l’Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 3) . . . . .	375
■ Règlement sur les autorisations légales d’exercer la profession d’ingénieur forestier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l’Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 3.1) . . . . .	385	■ Règlement sur les autorisations légales d’exercer la profession d’ingénieur forestier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l’Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 3.1) . . . . .	385
■ Code de déontologie des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 5) . . . . .	387	■ Code of ethics of forest engineers (CQLR, c. I-10, r. 5) . . . . .	387

Table des matières

■ Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 7.001) . . . . .	401	■ Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 7.001) . . . . .	401
■ Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (RLRQ, c. I-10, r. 7.1) . . . . .	409	■ Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (RLRQ, c. I-10, r. 7.1) . . . . .	409
■ Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 8.1) . . . . .	411	■ Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 8.1) . . . . .	411
■ Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 10) . . . . .	417	■ Regulation respecting the procedure for conciliation and arbitration of accounts of forest engineers (CQLR, c. I-10, r. 10) . . . . .	417
■ Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 11) . . . . .	429	■ Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 11) . . . . .	429
■ Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 11.1) . . . . .	441	■ Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (RLRQ, c. I-10, r. 11.1) . . . . .	441
■ Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 12) . . . . .	443	■ Regulation respecting refresher training periods for forest engineers (CQLR, c. I-10, r. 12) . . . . .	443
■ Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 13.1) . . . . .	451	■ Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10, r. 13.1) . . . . .	451
<b>PARTIE II : ONTARIO</b>		<b>PART II: ONTARIO</b>	
○ Loi sur les ingénieurs, L.R.O. 1990, c. P.28 . . . . .	461	○ Professional Engineers Act, R.S.O. 1990, c. P.28 . . . . .	461
○ R.R.O. 1990, Règlement 941 – Dispositions générales . . . . .	539	○ R.R.O. 1990, Regulation 941 – General . . . . .	539

Table of contents

---

Art. 72 (manquement professionnel) . . .	588	S. 72 (Professional misconduct) . . . . .	588
Art. 77 (Code d'éthique de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario) . . . . .	593	S. 77 (Code of ethics of the Association of Professional Engineers of Ontario) . . .	593
○ Ontario Regulation 260/08 (Performance Standards) . . . . .	603	○ Ontario Regulation 260/08 (Performance Standards) . . . . .	603
○ Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire, L.O. 2006, c. 31 . . . . .	613	○ Fair Access to Regulated Professions and Compulsory Trades Act, 2006, S.O. 2006, c. 31. . . . .	613
Index analytique . . . . .	641	Index (French only). . . . .	641